

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 mai 2021**

FB/TD/CJ/YB n° 2021/08

Objet de la délibération :

Approbation de la convention territoriale « action bourgs-centres en Eure-et-Loir » des communes d'Épernon et de Hanches.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 26

Pouvoirs : 3

Votants : 29

Date de la convocation :

Le 04 mai 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 10 mai 2021 à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'ÉPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Étaient présents : BELHOMME François, BONVIN Béatrice, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, EVENO Patricia, MARCHAND Jean-Paul, PONÇON Anne, BONNET Dominique, JOSEPH Jean, BEULÉ Simone, DAVID Guy, BAUDELLOT Marc, HABEGGER Christine, POISSONNIER Philippe, ROUZET Sylvie, ROYNEL Éric, SAUTEUR Emmanuel, CLAIREMBAULT Claire, AMELOT Thomas, DOROL Dalila, ESTAMPE Bruno, HAMARD Roland, MARCHAND Isabelle, CHARRIER Hélène, PICHARD Fabrice.

Excusés :

- RICHARD-DUHAMEL Stéphanie, Pouvoir à Marc BAUDELLOT
- DOKOUROFF Sonia, Pouvoir à Christine HABEGGER
- COMBEAU Cécile, Pouvoir à Claire CLAIREMBAULT

Secrétaire de séance : BONVIN Béatrice

Contexte :

L'Assemblée départementale lors de ses séances du 25 juin et du 5 novembre 2018 a défini les principes généraux et le dispositif opérationnel de sa nouvelle politique en direction des territoires axée sur les « bourgs-centres ».

Cette politique s'appuie sur le protocole signé le 17 décembre 2018 entre l'Etat, le Conseil régional Centre-Val de Loire, le Conseil départemental d'Eure-et-Loir, et la Banque des Territoires, qui souhaitent développer des politiques spécifiques de revitalisation avec les « bourgs-centres » fondées sur des démarches de projets.

Les objectifs de cette politique sont d'assurer un maillage du territoire départemental, via le renforcement des pôles de proximité, et de stimuler l'activité et l'attractivité des « bourgs-centres ». Il s'agit de privilégier une logique de projets, et de prendre en compte les enjeux spécifiques à la ruralité.

La mise en œuvre du dispositif a franchi une étape essentielle pour les communes de Hanches et d'Épernon avec la signature, le 7 février 2020, par chacune d'elles et les partenaires du protocole territorial « Actions Bourgs-Centres en Eure-et-Loir », et par la validation lors du comité de pilotage local « bourg-centre » du 18 mars 2021 des fiches projets et du tableau de programmation financière.

Motivation :

Ce protocole rappelle notamment l'objet du partenariat, la philosophie du dispositif, les modalités des soutiens des partenaires au financement du projet global, la gouvernance, les modalités de dépôts et d'instruction des projets. Par ailleurs, il indique dans l'article III les axes stratégiques du projet de territoire. Celui-ci est lui-même annexé au protocole.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20210510-D2021_05_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2021

Affichage : 12/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation





2021-128

De plus, il est précisé dans son article I que le protocole doit être complété par les fiches projets et le tableau de programmation afin de constituer la convention territoriale « bourg-centre » proprement dite qui doit être validée par les instances décisionnelles des partenaires (Commissions permanentes du Conseil régional et du Conseil départemental) et par les Conseils municipaux. Le Comité de pilotage local « bourg-centre » des communes d'Epernon et de Hanches a validé lors de sa réunion du 18 mars 2021 ces fiches projets et ce tableau de programmation financière.

Toutefois, le Conseil régional, pour des raisons juridiques qui lui sont propres et contrairement à la procédure qui avait été définie précédemment, a souhaité qu'une convention globale « bourg-centre » intègre l'ensemble des documents, à savoir le protocole d'accord, le projet de territoire, les fiches et le tableau prévisionnel de programmation financière. Pour mémoire, auparavant, un avenant au protocole venait adjoindre à ce dernier, les fiches projets et le tableau financier dans la mesure où il s'agissait d'une démarche en deux temps.

Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés :

ABSTENTION : ESTAMPE Bruno, HAMARD Roland, MARCHAND Isabelle, PICHARD Fabrice.

- **APPROUVE** la convention territoriale « bourgs-centres » des communes de Hanches et d'Epernon qui reprend l'annexe 1 « projet de territoire » et intègre :

- L'annexe 2 – Fiches projets « Action Bourgs-Centres en Eure-et-Loir » des communes d'Epernon et de Hanches. Ces fiches projets précisent l'objectif, le contenu, le maître d'ouvrage, le calendrier, le coût et le plan de financement prévisionnel de ces projets qui constituent la programmation locale prévue pour développer à court terme le projet de territoire,

- L'annexe 3 constitué du tableau de programmation financière prévisionnelle découlant des fiches projets.

Ainsi complété, le protocole d'accord est transformé en convention territoriale « bourgs-centres ».

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer et à signer tous documents relatifs à son exécution.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20210510-D2021_05_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2021

Affichage : 12/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait et délibéré à Epernon, le 10 mai 2021

Le Maire,

F. BELHOMME

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



VILLE D'ÉPERNON
8 Rue du Général Leclerc - 28230 ÉPERNON
02 37 83 40 67 - www.ville-epernon.fr